



PREAVIS MUNICIPAL NO 2014/06

BUDGET 2015

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous prie, par le présent préavis, de bien vouloir procéder à l'examen de son budget 2015.

En préambule, nous rappelons que **le plafond d'endettement** de la commune pour la nouvelle législature a été fixé à **CHF 4'500'000**. L'endettement de la commune au 31.12.2013 s'élevait à environ CHF 2'993'000.

Commentaires sur les principales variations entre les budgets 2014 et 2015

1. Administration : Le site internet actuel de la commune doit être remplacé afin de s'adapter aux nouvelles normes administratives et technologiques.

Au niveau des manifestations, 2015 est une année d'Abbaye, avec la réception des nouveaux habitants, en plus des manifestations habituelles (journée des aînés, soirée des nouveaux citoyens, nonagénaires...).

2. Finances : Comme à son habitude, la Municipalité reste prudente en matière de rentrées fiscales, alors même que de nouveaux habitants sont attendus dans les immeubles actuellement en fin de construction.

Selon les prévisions fournies par le Canton, l'alimentation au Fonds de péréquation et le retour devraient augmenter quelque peu.

3. Domaines, bâtiments, terrains : Rien de particulier n'est prévu au budget pour les bâtiments, à part les entretiens habituels. Si des travaux plus importants devaient intervenir, ils vous seraient présentés sous forme de préavis. Au niveau de la maison communale, les loyers sont toujours fixés par le Service du logement qui a laissé supposer d'une légère baisse pour 2015.

Pour la forêt, le budget est toujours difficile à établir, tributaire de la météo, du bostryche ou d'autres maladies.

4. Routes, parcs, place de sports, cimetière : La Municipalité prévoit de changer les panneaux d'entrées de localité.

La gestion des **ordures ménagères et déchets** est bien maîtrisée. Une augmentation de population engendrera un surplus de charges compensé par l'encaissement de taxes supplémentaires.

Le compte **égouts et épuration** devrait s'autofinancer.

L'augmentation de population accroît notre participation aux associations intercommunales. En contrepartie, nous encaisserons des taxes supplémentaires.

